

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME ET AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE GOYRANS

Du lundi 20 novembre 2017 à 9h00 au mercredi 20 décembre 2017 à 18h00



C - CONCLUSIONS COMPLETEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Isabelle Roustit

I.-.CONCLUSIONS GENERALES

L'enquête publique unique portant **sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Goyrans**, prescrite par arrêté municipal temporaire N°24-17 du 3 novembre 2017, s'est déroulée **du lundi 20 novembre 2017 à 9h00 au mercredi 20 décembre 2017 à 18h00**.

Elle s'est déroulée sans incident.

1 - Rappel des 2 objets de l'enquête unique.

La présente enquête publique concernant la commune de Goyrans est une enquête publique unique qui comporte deux objets :

- l'élaboration du PLU arrêtée par décision du conseil municipal du 19 juin 2017
- l'actualisation du zonage d'assainissement mis à l'enquête par décision du Président du Sicoval le 9 juin 2017.

L'élaboration du PLU :

La commune a engagé par délibération du 23 septembre 2014 une procédure de révision de son POS pour le transformer en PLU. En effet le POS approuvé en 1989 et ayant fait l'objet d'une révision simplifiée et d'une modification, ne répond plus aux enjeux communaux, ni aux documents supra-communaux. De plus la loi Alur supprime les POS.

Les enjeux et objectifs visés par le PLU consistent à privilégier un urbanisme modéré et de qualité, à préserver le caractère rural et exceptionnel des grands paysages, à mettre en place un urbanisme favorisant le développement durable et enfin à inscrire ce PLU dans les principes des documents supra-communaux avec notamment la prise en compte du PLH.

La commune étant traversée par 2 sites Natura 2000, une évaluation environnementale doit être réalisée.

L'actualisation du zonage d'assainissement :

En application de la loi sur l'eau, les communes ont l'obligation de délimiter, après enquête publique, des zones d'assainissement collectif et non collectif. C'est le bureau d'études ARTELIA qui avait réalisé en 2013 le schéma d'assainissement de la commune de Goyrans et le zonage d'assainissement a été validé en 2014.

Une actualisation est réalisée afin de mettre en cohérence le projet de PLU, essentiellement les prévisions d'urbanisme, avec le zonage d'assainissement.

Au terme de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et le Sicoval qui possède la compétence assainissement pour la commune délibèrera sur l'actualisation du zonage d'assainissement.

2 – Considérations générales communes aux 2 objets de l'enquête publique unique

Le commissaire enquêteur désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, a étudié le dossier du projet PLU et zonage d'assainissement, a examiné les observations qui ont été formulées pendant l'enquête et a arrêté son avis en fonction des informations qu'il a recueillies lors de ses investigations et des dispositions réglementaires.

2.1 Sur la régularité de la procédure

Le commissaire enquêteur a constaté le respect des obligations réglementaires concernant la préparation et le déroulement de l'enquête, notamment sur les points suivants :

Δ La production du dossier d'enquête publique unique établi par le Sicoval;

Δ La réalité des mesures de publicité, en particulier la publication dans la presse de l'avis d'ouverture de l'enquête publique unique ainsi que l'affichage de cet avis à la mairie, ainsi qu'en tous lieux habituels d'affichage. Il a été également publié sur le site internet de la commune: <http://www.goyrans.com/>. De plus une lettre d'information relative à l'enquête publique a été distribuée aux habitants avant le début de l'enquête.

Δ La mise à disposition du public des pièces du dossier et de 3 registres d'enquête à la mairie de Goyrans, ainsi que la possibilité de consulter le dossier sur le site internet de la commune : <http://www.goyrans.com/>

Δ La mise à disposition du public d'un poste informatique à la mairie.

Δ La possibilité pour le public d'adresser ses observations par messagerie électronique à : enquete-publique@goyrans.fr

Δ L'accueil du public lors des 5 permanences du commissaire enquêteur.

Δ La remise en mains propres au responsable du projet, du procès-verbal de synthèse des observations.

Δ La réponse au procès-verbal de synthèse des observations du public

2.2 Sur le dossier

Le dossier soumis à l'enquête publique a été décrit et analysé dans le rapport d'enquête joint aux présentes conclusions.

Le commissaire enquêteur constate que le dossier comprend les pièces prévues par la réglementation. Il émet les observations suivantes :

■ Sur la forme

Dans l'ensemble le dossier d'enquête est de bonne facture, compréhensible et accessible au public. Certaines erreurs matérielles ont cependant été constatées qui seront à corriger mais qui n'ont pas d'incidence sur la compréhension du document. Il aurait été, malgré tout souhaitable, pour une consultation plus aisée du document que le règlement graphique indique les noms des routes et chemins, lieux-dits ou lotissements.

Le rapport de présentation est particulièrement bien présenté avec les nombreuses cartes, photographies, illustrations, plans et graphiques qui facilitent la lecture. Le CE a particulièrement apprécié dans l'analyse de l'état initial de l'environnement, en fin de partie

les petits résumés avec les enjeux pour le PLU. Le document zonage d'assainissement est correct.

■ Sur le fond

La lecture des documents met en relief le but poursuivi par l'enquête publique. Le public pouvait s'informer correctement, trouver les éléments explicatifs du projet d'urbanisme de la commune, ainsi que les principaux enjeux environnementaux et les mesures proposées pour en limiter les impacts.

Les enjeux et les choix de la commune sont clairement affichés. Le contenu des études est correct et complet.

2.3 Sur les observations formulées pendant l'enquête

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a constaté une bonne et correcte participation du public mais sans affluence. Par contre dans sa grande majorité il s'agissait d'un public informé, averti, concerné par l'urbanisme et l'aménagement du territoire de Goyrans. Ce qui s'explique par le fait que certains requérants avaient participé activement à la vie municipale de la commune.

Le CE a reçu une vingtaine de personnes lors des 5 permanences correspondant à 43 observations; 13 requérants ont formulé leurs observations par messagerie électronique pour un total de 27 observations ; 24 requérants ont déposé leurs observations sur les 3 registres d'enquête ouverts pour un total de 23 observations et enfin une seule observation par courrier.

13 documents remis au CE ont été annexés aux registres d'enquête dont 2 dossiers.

Un total de participation de 57 contributions correspondant à 94 observations avec parfois des doublons.